

- Remplissez cette annexe si vous désirez transférer certains montants de votre conjoint.
- Un conjoint peut comprendre un conjoint de fait.
- Lisez le guide à la ligne 326 pour plus de renseignements.

Votre conjoint remplit-il une déclaration de revenus pour 1995? Oui Non Si «non», joignez ses feuillets de renseignements.

Détail du revenu de votre conjoint

Pension de sécurité de la vieillesse (lisez le guide à la ligne 113)				1
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (lisez le guide à la ligne 114)	+			2
Autres pensions et pensions de retraite (lisez le guide à la ligne 115)	+			3
Tous les autres revenus (lisez le guide aux lignes 101 à 146) Précisez :				
	+			
	+			
	=			
Revenu total de votre conjoint : additionnez les montants des lignes 1 à 4	+			4
	=			5
Déductions du revenu total (lisez le guide aux lignes 207 à 235) Précisez :				
	+			
	+			
	=			
Revenu net de votre conjoint : montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 6	-			6
	=			7
Retrait du montant d'étalement accumulé (lisez le guide à la ligne 237)	+			8
Additionnez les montants des lignes 7 et 8	=			9
Déductions du revenu net (lisez le guide aux lignes 248 à 256) Précisez :				
	+			
	+			
	=			
Revenu imposable de votre conjoint : montant de la ligne 9 moins celui de la ligne 10	-			10
	=			11
Montant personnel de base du conjoint (lisez l'étape 5 dans le guide)			12	
Cotisations du conjoint au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (lisez le guide aux lignes 308 et 310)	+		13	
Cotisations du conjoint à l'assurance-chômage (lisez le guide à la ligne 312)	+		14	
Additionnez les montants des lignes 12 à 14	=			
Revenu imposable du conjoint rajusté aux fins du calcul des montants transférés : montant de la ligne 11 moins celui de la ligne 15; si le résultat est négatif, inscrivez «0»	-			15
	=			16

Calcul des montants transférés de votre conjoint

	Jour	Mois	Année	
Montant en raison de l'âge : Si votre conjoint était âgé de 65 ans ou plus en 1995, donnez sa date de naissance				
Inscrivez le résultat du calcul dans le guide à la ligne 301 pour votre conjoint (montant maximum 3 482 \$)				986
Montant pour personnes handicapées : Si votre conjoint a droit à ce crédit (lisez le guide à la ligne 316), inscrivez 4 233 \$				987+
Frais de scolarité et montant relatif aux études pour votre conjoint : (lisez le guide aux lignes 320 et 322; montant maximum 4 000 \$)				988+
Montant pour revenu de pension : Inscrivez le résultat du calcul dans le guide à la ligne 314 pour votre conjoint (montant maximum 1 000 \$)				989+
Additionnez les montants des lignes 17 à 20				=
Inscrivez le montant de la ligne 16 ci-dessus				-
Montants transférés de votre conjoint : montant de la ligne 21 moins celui de la ligne 22 (si le résultat est négatif, inscrivez «0») Inscrivez ce montant à la ligne 326 de votre déclaration.				=